

**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**  
**EN DATE DU 2 MAI 2016**

Le Conseil d'arrondissement du 10<sup>e</sup> s'est réuni :

**le 2 mai 2016**

dans la salle des mariages de la mairie du 10<sup>e</sup>, sous la présidence de M. Rémi FÉRAUD, Maire du 10<sup>e</sup> arrondissement.

**Étaient présents ou représentés :**

M. Rémi FÉRAUD  
Mme Alexandra CORDEBARD  
M. Didier LE RESTE  
M. Paul SIMONDON  
Mme Olga TROSTIANSKY  
M. Sylvain RAIFAUD  
Mme Dominique TOURTE  
M. Éric ALGRAIN  
Mme Élise FAJGELES  
M. Stéphane BRIBARD  
Mme Léa VASA  
Mme Sybille FASSO  
M. Paul BEAUSSILLON  
Mme Hélène DUVERLY  
Mme Déborah PAWLIK  
M. Frédéric BOUSCARLE  
M. Laurent SCHOUTETEN

**Ont donné pouvoir :**

M. Bernard GAUDILLÈRE à M. Rémi FÉRAUD  
Mme Anne SOUYRIS à M. Sylvain RAIFAUD  
M. Dante BASSINO à M. Didier LE RESTE

Le quorum est atteint.

**Excusée :**

Mme BENGUIGI Yamina

*La séance est ouverte à 18 h 51*

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

<i>Projet de délibération : MA10201647</i> .....	4
<i>Projet de délibération : MA10201648</i> .....	4
<i>Projet de délibération : MA10201649</i> .....	4
<i>Projet de délibération : MA10201650</i> .....	4
<i>Projet de délibération : 2016 DAC 335</i> .....	6
<i>Projet de délibération : 2016 DAC 455</i> .....	7
<i>Projet de délibération : 2016 DAC 649</i> .....	8
<i>Projet de délibération : 2016 DAE 164</i> .....	8
<i>Projet de délibération : 2016 DAE 205</i> .....	10
<i>Projet de délibération : 2016 DAE 251</i> .....	11
<i>Projet de délibération : 2016 DAE 283</i> .....	12
<i>Projet de délibération : 2016 DASCO 57</i> .....	13
<i>Projet de délibération : 2016 DDCT 3</i> .....	16
<i>Projet de délibération : 2016 DDCT 12</i> .....	16
<i>Projet de délibération : 2016 DDCT 35</i> .....	18
<i>Projet de délibération : 2016 DFPE 26</i> .....	19
<i>Projet de délibération : 2016 DLH 107</i> .....	19
<i>Projet de délibération : 2016 DLH 122</i> .....	19
<i>Projet de délibération : 2016 DPA 27</i> .....	20
<i>Projet de délibération : 2016 DU 123</i> .....	21
<i>Projet de délibération : 2016 DVD 62</i> .....	22
<i>Pour information – Délibérations du Conseil Départemental concernant le 10<sup>e</sup> arrondissement (non soumises au vote)</i> .....	22
<i>Délibération : 2016 DASES 111-G</i> .....	22
<i>Délibération : 2016 DASES 128-G</i> .....	22
<i>Délibération : 2016 DASES 139-G</i> .....	22
<i>Délibération : 2016 DASES 143-G</i> .....	23
<i>Délibération : 2016 DASES 205-G</i> .....	23
<i>Vœux du Conseil d'arrondissement</i> .....	23

**Objet** : Désignation de la secrétaire de séance  
**Projet de délibération : MA10201647**  
**Rapporteur** : Rémi FÉRAUD

*Mme Léa VASA est désignée comme secrétaire de séance.*

**Objet** : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 14 mars 2016  
**Projet de délibération : MA10201648**  
**Rapporteur** : Rémi FÉRAUD

*Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'arrondissement du 14 mars 2016 est adopté à l'unanimité.*

**Objet** : Élection d'un président ad hoc pour l'adoption du compte administratif 2015 du 10<sup>e</sup> arrondissement  
**Projet de délibération : MA10201649**  
**Rapporteur** : Rémi FÉRAUD

**M. FÉRAUD** propose que Paul SIMONDON exerce la fonction de président ad hoc pour l'adoption du compte administratif 2015.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Adoption du compte administratif pour l'exercice 2015 du 10<sup>e</sup> arrondissement  
**Projet de délibération : MA10201650**  
**Rapporteure** : Olga TROSTIANSKY

**Mme TROSTIANSKY signale** que le Conseil est amené à se prononcer sur le compte administratif de l'état spécial, c'est-à-dire sur le solde d'exécution du budget qui a été alloué par la Ville de Paris au 10<sup>e</sup> arrondissement en 2015.

Elle rappelle en préalable les informations générales sur le compte administratif. Celui-ci vise à établir un constat entre les crédits ouverts au titre de l'exercice 2015 et les dépenses mandatées au titre du même exercice, le solde représentant les crédits à reporter.

Les crédits ouverts représentent :

- Les inscriptions au budget primitif adoptés les 13, 14, 15 et 16 décembre 2014 par le Conseil de Paris ;

- Les reports de crédits constatés au compte administratif 2014 lors du vote du Conseil de Paris des 26, 27 et 28 mai 2015.

Les dépenses mandatées concernent l'ensemble des paiements effectués par le comptable public sur l'état spécial, soit l'étape finale du processus de dépense publique qui consiste en l'émission d'un chèque du trésor public au fournisseur.

Le solde entre les crédits ouverts et les dépenses mandatées représente les crédits à reporter.

Ces éléments préalables ayant été apportés, Mme TROSTIANSKY signale que 92,56 % des crédits de fonctionnement ouverts en 2015 ont été mandatés. Une légère diminution est constatée par rapport à 2014, où le taux d'utilisation des crédits était de 95,42 %. Dans le même temps, les engagements juridiques, soit la décision de dépense, se sont élevés à 94,34 % des crédits ouverts.

S'agissant des crédits d'investissement, 37,16 % ont été mandatés et 37,26 % engagés juridiquement, ce qui représente une légère progression par rapport à 2015 (respectivement 34,61 % et 36,85 %).

Mme TROSTIANSKY présente ensuite au Conseil le contenu des reports de crédits prévus.

Sur les 558 438,40 € de reports en fonctionnement, 133 272,29 € constituent des « Restes à payer », c'est-à-dire des dépenses liées à des commandes passées en 2015, mais pour lesquelles les factures sont parvenues après la clôture budgétaire. Ainsi 23,87 % des reports sont destinés à solder ces dépenses engagées juridiquement.

La sous-exécution de la dotation de gestion locale s'explique également en grande partie (64,21 % des reports disponibles) par la sous-consommation des crédits inscrits au titre des fluides (décalage d'un trimestre de facturation d'eau et hiver 2015 relativement clément).

S'agissant des reports de la section d'investissement, ils s'expliquent à hauteur de 85,55 % par la sous-consommation de cette enveloppe budgétaire par les Conseils de Quartier.

L'utilisation des reports constatés sera délibérée lors du vote du budget supplémentaire.

**M. SCHOUTETEN** souligne l'importance du décalage entre les crédits alloués et les dépenses réalisées, en particulier sur l'investissement, où seuls 37 % des crédits ont été consommés. Il demande si des raisons permettent d'expliquer l'importance des crédits non consommés, et si des pistes sont retenues pour l'utilisation des reports de crédits.

**Mme TROSTIANSKY** rappelle que, sur le fonctionnement, les « Restes à payer » correspondent à une situation classique, avec des factures qui arrivent après la clôture budgétaire. La consommation des fluides comporte des possibilités de variation importante d'une année sur l'autre.

Par ailleurs, sur la section d'investissement, la très faible consommation par les Conseils de Quartier des crédits qui leur sont attribués explique largement le décalage entre les crédits alloués et les crédits utilisés sur la section d'investissement.

**M. RAIFAUD** expose la situation des crédits alloués aux Conseils de Quartier. Chaque année, les Conseils de Quartier bénéficient de 3 000 € en fonctionnement, et de 8 000 € en investissement. Les enveloppes sont cumulées dans une limite de trois ans. Les projets ne mobilisent pas la totalité des crédits.

Il signale l'intérêt que présente, à titre d'exemple, la mise en place, par le Conseil de Quartier Saint-Vincent-de-Paul Lariboisière d'une commission d'investissements qui établit la liste des projets pouvant être retenus et financés.

Il précise par ailleurs que les reports de l'année 2015 sur 2016 pourront utilement contribuer à la refonte du site internet des Conseils de Quartier.

*M. FÉRAUD quitte la salle durant le vote du compte administratif.*

*La délibération est adoptée à la majorité. Trois votes contre des élus du groupe Les Républicains.*

*M. FÉRAUD regagne la salle et reprend la présidence.*

**Objet** : Subventions (16 800 €) à trois associations gérant des bibliothèques et médiathèques associatives

**Projet de délibération : 2016 DAC 335**

**Rapporteur** : Éric ALGRAIN

**M. ALGRAIN** signale que, dans le cadre de la politique menée par la Ville de Paris en matière de littérature et d'information documentaire, il est projeté d'attribuer une aide à trois associations gérant des bibliothèques et médiathèques associatives. Le 10<sup>e</sup> arrondissement est concerné par la proposition d'attribution d'une subvention de 3 000 € à l'association Centre Medem Arbeter Ring, 52 rue René Boulanger. Cette association laïque, présidée par Léopold Braunstein, a pour objet de promouvoir le patrimoine culturel du peuple juif, et en particulier de la culture yiddish.

**Mme PAWLIK** signale que le groupe Les Républicains votera pour la subvention, eu égard à l'intérêt présenté par les activités du Centre Medem Arbeter Ring.

En lien avec la question des bibliothèques, elle demande s'il est possible d'obtenir des informations sur le projet de fermeture de la bibliothèque Château d'Eau, à propos duquel son groupe avait fait part de sa position. Elle souhaite en particulier savoir l'état d'avancement des études dont il avait été question lors du Conseil de Paris de février 2016.

**M. FÉRAUD** répond qu'il n'a pas de nouvelle sur les études depuis le Conseil de Paris évoqué par Madame PAWLIK.

**M. ALGRAIN** rappelle que, faisant suite au vœu déposé au Conseil de Paris en février 2016, la période d'évaluation, visant à étudier les conséquences de l'ouverture de la médiathèque Françoise Sagan sur la bibliothèque Château d'Eau et en particulier sur les pratiques des usagers, est prolongée de 6 mois et qu'à l'issue de cette période, un bilan détaillé sera publié. Aussi, M. ALGRAIN demande-t-il à Mme PAWLIK d'attendre la fin de cette période d'étude, en juin, pour connaître les tendances qui auront pu être constatées.

**M. LE RESTE** rappelle que les élus avaient eu connaissance du projet de fermeture par la presse. Il souligne le fait qu'un vœu a été déposé, et qu'une réponse a été apportée par l'Exécutif. Il souhaite que les élus soient davantage associés aux décisions ultérieures, après remise de l'étude.

**M. FÉRAUD** rappelle que le vœu sur lequel s'est prononcé le Conseil de Paris en février portait sur deux volets : la réalisation d'une étude sur la fréquentation d'une part et la relocalisation du fonds photographique d'autre part.

Dès son premier mandat de Maire, il avait donné son accord pour que l'ouverture de la médiathèque Françoise Sagan s'accompagne de la fermeture de la bibliothèque Château d'Eau. La rationalisation et les économies de fonctionnement sont des éléments à prendre en considération, au même titre que le développement de l'offre de lecture publique.

L'autre condition de cette fermeture est la relocalisation du fonds photographique dans une autre bibliothèque municipale. Telle est la position du Maire et elle n'a pas varié. Elle a été rappelée dans le vœu adopté en février. Ce vœu a donné lieu à une étude en cours par les services de la direction des affaires culturelles, il convient maintenant d'en attendre les résultats qui devraient être connus dans quelques semaines.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

<p><b>Objet</b> : Subvention (10 800 €) à 11 associations adhérant à la Fédération nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie <b>Projet de délibération : 2016 DAC 455</b> <b>Rapporteure</b> : Alexandra CORDEBARD</p>
---

**Mme CORDEBARD** indique que le projet de délibération vise comme chaque année à soutenir les onze comités locaux de la Fédération nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA), dont celui du 10<sup>e</sup> arrondissement. Le montant total de subventions représente 10 800 €.

Aux termes de la délibération proposée, une subvention de 700 € sera attribuée au Comité Local de la FNACA du 10<sup>e</sup> arrondissement.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

<p><b>Objet</b> : Subvention (35 000 €) et convention avec la Fondation Institut Kurde de Paris (10<sup>e</sup>)</p>
--

**Projet de délibération : 2016 DAC 649**

**Rapporteur** : Éric ALGRAIN

**M. ALGRAIN** signale que cette structure déclarée le 15 avril 1982 et présidée par Kendal Nezan est reconnue d'utilité publique. Elle a pour objet de contribuer à l'intégration des immigrés kurdes en France et de sauvegarder et diffuser la culture kurde.

L'Institut Kurde de Paris possède et entretient la plus importante bibliothèque kurde du monde occidental. La Ville de Paris soutient depuis 2005 le travail de numérisation de ces œuvres. Au vu de la situation financière difficile, notamment en raison de l'arrêt du financement de la région irakienne du Kurdistan en proie à de grandes difficultés liées au conflit en cours, la Ville de Paris souhaite apporter son soutien au moyen d'une subvention de 35 000 € au titre des cultures étrangères.

**M. FÉRAUD** signale qu'une subvention complémentaire pourrait être proposée par la Ville de Paris, présentée par la Direction des Relations Internationales. Un soutien en termes de locaux est également à l'étude. Un soutien provenant de l'État est également envisagé.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Autorisation de signer le marché de conception, fourniture, entretien, maintenance et exploitation publicitaire de kiosques de presse et quelques kiosques à autre usage, et gestion des kiosquiers

**Projet de délibération : 2016 DAE 164**

**Rapporteuse** : Hélène DUVERLY

**Mme DUVERLY** indique que la Ville de Paris a souhaité faire évoluer les modalités de fonctionnement des kiosques de presse et définir les objectifs du futur contrat de gestion de ces mobiliers. Ces réflexions ont notamment été nourries par l'organisation d'une table ronde, en juillet 2014, associant des représentants des kiosquiers et des acteurs de la profession, suivie de quatre groupes de travail, dédiés à la gestion des kiosques de presse, au dialogue entre les kiosquiers et les messageries de presse, à l'évolution de la réglementation de la tenue des kiosques à journaux, et à l'avenir des kiosques. Ces groupes de travail ont mis en évidence l'impératif d'amélioration des conditions de travail et des revenus des kiosquiers, et ont formulé plusieurs propositions concrètes.

Les principales orientations retenues pour la passation du futur contrat ont été présentées lors d'une communication au Conseil de Paris de février 2015, notamment concernant le choix d'un contrat unique et d'une procédure en dialogue compétitif qui a permis d'améliorer tout au long de la procédure la qualité et le caractère innovant des propositions. À travers ce marché, la Ville entend poursuivre les objectifs suivants :

- Soutenir l'activité de diffusion de la presse et des kiosquiers : La Ville de Paris a souhaité soutenir la vente de presse par la mise en place, notamment, de campagnes ponctuelles, thématiques et destinées à mettre en avant la presse. L'objectif est aussi d'assurer un renouvellement et une modernisation du parc de kiosques parisiens pour améliorer les

conditions de travail des kiosquiers. Ainsi est-il prévu de procéder au renouvellement de 200 mobiliers à minima sur les cinq premières années du contrat. Il s'agit également d'améliorer les conditions de travail des kiosquiers en développant la formation aux outils de gestion de leur activité. Par ailleurs, il est prévu d'associer davantage les kiosquiers à la vie des quartiers parisiens.

Les nouveaux mobiliers doivent permettre d'intégrer de nouveaux produits et services innovants pour l'utilisateur, touriste ou Parisien, y compris à titre expérimental, afin de faire du réseau des kiosquiers un réseau exemplaire et innovant.

Mme DUVERLY signale qu'en termes de procédure, quatre candidatures ont été déposées en 2015 suite à la publication de l'avis de consultation. En mars 2015, le candidat non retenu a engagé une procédure de référé précontractuel afin de faire annuler la procédure. Quatre mois plus tard, la procédure a pu reprendre.

Après analyse des offres, la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris, qui s'est réunie le 19 avril, a décidé d'attribuer le marché à la société Mediakiosk. Cette société était précédemment attributaire du marché. Les futures conditions d'exécution du marché seront plus favorables qu'antérieurement pour la Ville.

Les offres ont été analysées sur la base des critères suivants : la gestion des kiosquiers et suivi de leur activité, pondéré à 30 %, le prix, pondéré à 30 %, la qualité des kiosques, pondérée à 20 %, la gestion du parc, pondérée à 20 %.

Elle indique que les innovations prévues portent tant sur la conception des kiosques eux-mêmes (écopformance, éclairage, nouvel aménagement de l'espace de travail) que sur la gestion du réseau des kiosquiers.

**M. BOUSCARLE** demande si les équipements prévus seront accessibles aux personnes à mobilité réduite. Il souhaite par ailleurs savoir si une consultation a été faite auprès d'un ergonomiste.

**M. RAIFAUD** signale l'intérêt que présente la possibilité d'équiper 100 kiosques en écrans digitaux interactifs extérieurs de 32 pouces, accessibles 24h/24, avec un plan interactif de quartier et des informations sur la vie de quartier. Il sera donc intéressant de connaître le choix qui sera fait des kiosques ainsi équipés. Il fait remarquer qu'il pourra être réfléchi aux moyens d'économiser l'énergie liée à la consommation de ces écrans. Il estime nécessaire qu'il soit débattu en préalable des conditions de diffusion de l'information sur la vie de quartier, en relation avec les différents acteurs concernés.

**M. SCHOUTETEN** précise qu'il est en effet intéressant de connaître sur quels kiosques le choix des 100 bénéficiaires des écrans digitaux interactifs extérieurs se sera porté. Il fait remarquer que constitue un problème le fait que le visuel projeté pour les kiosques n'ait pas constitué un sujet d'échange en commission d'appels d'offres. Dans l'attente d'éléments complémentaires sur la question, le groupe des élus Les Républicains s'abstiendra lors du présent vote, ce qui ne préjuge pas de la position prise lors de la réunion du Conseil de Paris.

**M. FÉRAUD** se dit confiant s'agissant du design et de l'ergonomie des kiosques puisque cette mission est confiée à Matali CRASSET, designer renommée. Il estime que le soutien de la Ville à cette activité est particulièrement justifié, du fait de l'utilité majeure que représente la mission des kiosquiers.

**Mme DUVERLY** indique qu'elle transmettra la réponse qu'elle obtiendra des services concernés pour la question de l'accessibilité. Il en sera de même sur les moyens permettant de limiter la consommation d'énergie pour l'utilisation des écrans, ainsi sur l'alimentation des données liées à la vie de quartiers. Elle signale que, même si peu de craintes sont à avoir sur l'aspect visuel des kiosques dans leur environnement, en raison des réglementations et usages et de la vigilance des services, la transmission de photographies s'avérerait opportune.

**M. FÉRAUD** estime que si cent kiosques parisiens sont équipés d'écrans, le 10<sup>ème</sup> devrait logiquement en compter environ cinq. Il indique qu'il est peu vraisemblable qu'à ce stade leur localisation ait déjà été arrêtée. La Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement n'a pas encore été consultée sur cette question.

*La délibération est adoptée. Absention des élus du groupe Les Républicains.*

**Objet** : Subventions (271 000 €) et conventions avec sept Coopératives d'Activités et d'Empois

**Projet de délibération : 2016 DAE 205**

**Rapporteur** : Stéphane BRIBARD

**M. BRIBARD** signale que le soutien de la Ville de Paris aux Coopératives d'Activités et d'Emplois (CAE) porte sur un total de subvention de 271 000 €, et qu'une structure est localisée dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, à savoir la CAE Coopétic.

Ce type de structures permet aux porteurs de projets de tester leur activité en grandeur réelle sans supporter d'emblée l'ensemble des risques liés à la création dans les conditions classiques. L'entrepreneur à l'essai peut ainsi exercer son activité en toute légalité tout en conservant son statut social et ses droits antérieurs. Lorsqu'il réalise un chiffre d'affaires le permettant, il obtient le statut d'entrepreneur-salarié, qui lui ouvre la possibilité d'être entrepreneur tout en bénéficiant du statut de salarié en CDI sur la base de son chiffre d'affaires, avec tous les avantages liés au salariat (droits sociaux, droit à la formation, cotisation chômage, avantages internes de l'entreprise...) et à l'entreprise (TVA, frais de déplacement, amortissement des investissements, assurances...).

En 2015, l'ensemble des coopératives d'activités et d'emplois ont accompagné 329 créateurs. L'ensemble des CAE comptait un effectif de 661 entrepreneurs-salariés au 31 décembre 2015.

Il est proposé d'attribuer une subvention globale d'un montant de 271 000 € pour les sept CAE parisiennes ayant sollicité en 2016 un soutien financier de la Ville de Paris. Les activités concernent par exemple l'écoconstruction, les activités culturelles, les emplois à la personne, la communication, le web et les médias.

La CAE Coopétic a son siège dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, mais elle mène ses actions dans le 2<sup>ème</sup> arrondissement. Coopétic a commencé en 2010 son activité de production et de vente de prestations de service, d'études, d'ingénierie et de formation dans les secteurs des nouvelles technologies de l'information. En 2015, Coopétic a accueilli 256 personnes. 48 personnes accompagnées, ont pu, grâce à l'accompagnement de la CAE, retrouver un emploi ou créer leur entreprise. Pour 2016, la CAE Coopétic se fixe pour objectif d'accompagner 100 nouveaux entrepreneurs, dont 57 Parisiens, parmi lesquels 10 bénéficiaires du RSA.

Il est proposé d'accorder à la CAE Coopétic une subvention d'un montant de 45 900 € au titre de 2016.

**M. SCHOUTETEN** souligne l'intérêt de cette initiative, avec, par exemple, le chiffre de 128 entrepreneurs lancés ; ce qui amènera le groupe Les Républicains à voter la délibération. Il souhaite savoir si un retour d'expérience est disponible.

**M. BRIBARD** signale qu'il transmettra les éléments qui lui seront communiqués, liés au retour d'expérience.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Inauguration d'un régime d'aides aux kiosquiers de presse parisiens

**Projet de délibération : 2016 DAE 251**

**Rapporteure** : Hélène DUVERLY

**Mme DUVERLY** signale que cette délibération est fortement en lien avec la délibération n° DAE 164 sur le marché de conception, fourniture, entretenu, maintenance et exploitation publicitaire de kiosques de presse précédemment examinée.

Dans le cadre de la conclusion de ce nouveau marché, la Maire de Paris a souhaité mettre en place un nouveau régime d'aides pour les kiosquiers les plus en difficulté.

L'aide se compose de deux volets :

- Une aide à l'exploitation : afin de permettre aux kiosquiers de compléter les revenus générés par la vente de la presse, la Ville de Paris a souhaité mettre en place un dispositif progressif dans l'attribution de cette aide en fonction du chiffre d'affaires presse. Cette aide à l'exploitation sera versée trimestriellement.

- Une aide à l'ouverture ou réouverture de kiosques à journaux : une aide de 2 000 € sera versée pour contribuer à la constitution du fonds de roulement de début d'exploitation. Sont exclues les réouvertures de kiosques dont la fermeture a été nécessitée par des travaux de voirie et/ou la fermeture de kiosque inférieure à neuf mois.

Le projet d'instauration de ce régime d'aides par la Ville de Paris a été soumis à l'autorisation de la Région Ile-de-France, autorité coordinatrice et chef de file en matière d'aides économiques conformément à la loi du 13 août 2004.

Aussi, avec l'accord de la Commission permanente du Conseil Régional d'Ile-de-France, il est proposé d'autoriser la Maire de Paris à instaurer et mettre en œuvre le régime d'aides aux kiosquiers parisiens.

**Didier LE RESTE** signale que le groupe communiste votera la délibération, comme il l'a fait pour la délibération n° 2016 DAE 164. Il rappelle que les conditions de travail des kiosquiers et les aspects ergonomiques méritaient très largement un travail allant dans le sens d'une amélioration. Sur le plan financier, Didier LE RESTE fait remarquer qu'aucun kiosquier n'aura de rémunération inférieure au SMIC, ce qui est une mesure de justice étant donné le nombre d'heures de travail qu'ils réalisent mensuellement. Il souligne les disparités qui existent entre les kiosquiers. Il soutient donc le régime d'aide instauré. La question du pluralisme de la presse entre en ligne de compte dans ce sujet global touchant à la profession.

**M. FÉRAUD** indique que la présence des kiosquiers dans la ville est essentielle. Le métier demeure difficile, tant du point de vue des conditions de travail que des horaires. Le soutien à cette activité, lorsque les professionnels sont en proie à des difficultés, est donc une mesure qui va dans le sens de l'intérêt général.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Versement de 18 aides exceptionnelles de solidarité aux commerces proches des lieux des attentats du 13 novembre 2015  
**Projet de délibération : 2016 DAE 283**  
**Rapporteure** : Hélène DUVERLY

**Mme DUVERLY** signale que la délibération s'inscrit dans la même logique que celle qui a donné lieu, lors du Conseil de Paris de mars 2016, à l'attribution d'un montant total d'aides de 541 405 € à 78 commerces parisiens, dont 16 commerces situés dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, au titre de l'aide exceptionnelle de solidarité aux commerces proches des lieux des attentats du 13 novembre 2015.

**Mme DUVERLY** précise que la délibération porte, pour le 10<sup>e</sup> arrondissement, sur le versement d'aides exceptionnelles de solidarité au bénéfice de six commerces, dont les demandes étaient arrivées postérieurement à la date limite permettant le vote d'une indemnisation par le Conseil de Paris de mars 2016. Après un travail associant les services de la Ville et les Maires des 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> arrondissements, il a été proposé que les 18 commerçants et artisans qui se sont trouvés dans ce cas bénéficient également d'une aide exceptionnelle avec un montant calculé selon les modalités qui avaient été établies pour la délibération de mars 2016.

Pour ces commerces qui ont dû fermer le jour et le lendemain des attentats, il a été calculé le montant de la perte d'exploitation liée aux jours de fermeture subis par les exploitants, duquel ont été retranchées, le cas échéant, les indemnités précédemment versées par les sociétés d'assurances pour la perte d'exploitation. Il a, en outre, été proposé d'appliquer un forfait minimal de 2 000 € par dossier.

Le montant total des aides attribuées aux 6 commerçants du 10<sup>e</sup> arrondissement représente 22 400 €. En mars, 134 100 € avaient été attribués pour les 16 commerçants du 10<sup>e</sup> arrondissement dont les situations avaient été examinées dans les délais.

**Mme PAWLIK** souligne la nécessité de soutenir les commerçants directement impactés par les attentats. Elle ajoute que, si les commerçants en question ont particulièrement souffert, c'est cependant toute l'activité économique du 10<sup>e</sup> arrondissement, avec une diminution de la fréquentation touristique, qui a subi et subi encore aujourd'hui l'impact de cet événement dramatique. Elle a ainsi pu noter la morosité manifestée par les commerçants du quartier de la Gare de l'Est. Elle souligne l'intérêt qu'il y a, dans ce contexte, à mettre en œuvre des actions qui visent à promouvoir le tourisme. Ainsi, s'il est évident que les commerces cités doivent être soutenus, il faut également envisager des actions plus globales afin de restaurer la confiance des touristes. Mme PAWLIK rappelle qu'un vœu présenté par son groupe lors d'une précédente séance du conseil, s'inscrivait dans cet objectif.

**M. FÉRAUD** indique qu'en période post-attentats l'économie de la capitale dans son ensemble a été touchée. Les campagnes de communication de nature globale visent à compléter les aides directes, circonscrites à un périmètre bien déterminé. Le cas échéant, il n'est pas exclu que d'autres délibérations portent sur des commerces qui auraient vocation à bénéficier des aides et qui ne se seraient pas manifestés.

**Mme DUVERLY** signale qu'à l'occasion du vote du budget supplémentaire des états spéciaux d'arrondissement, les 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> arrondissements verront leur dotation d'animation locale abondée exceptionnellement afin de contribuer précisément à l'animation des quartiers touchés par les attentats.

**M. FÉRAUD** précise que ces crédits permettront d'abonder le budget d'animations produites en particulier par les associations de commerçants des quartiers Alibert / Bichat et Faubourg du Temple.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subventions (1 759 519,14 €) et conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre de l'ARE

**Projet de délibération : 2016 DASCO 57**

**Rapporteur** : Éric ALGRAIN

**M. ALGRAIN** signale que le dispositif d'aménagement des rythmes éducatifs existant depuis la rentrée 2013 voit 16 000 ateliers se dérouler chaque semaine, à parts égales entre le mardi et le vendredi. 11 000 ateliers sont assurés par les animateurs de la DASCO et 2 000 par la DAC, la DJS et le CASVP. Par ailleurs, 3 032 ateliers sont confiés à des prestataires extérieurs. Pour 2 526 ateliers la sélection a eu lieu dans le cadre d'un marché public, et pour 506 ateliers dans le cadre d'un appel à projets.

Ce dispositif juridique est reconduit pour la rentrée 2016, date à laquelle sera également adopté le nouveau projet éducatif de territoire (PEDT) qui a fait l'objet d'une évaluation globale au cours du premier semestre 2016 menée par l'ensemble des parties prenantes : Ville de Paris, Éducation nationale, DDCS et CAF. L'évaluation a révélé que près de 81 % des familles sondées se déclarent satisfaites par l'action périscolaire à Paris.

Le marché public, d'une durée d'un an reconductible, sera prolongé une troisième et dernière année pour la plupart des titulaires ayant reçu une commande pour l'année 2014-2015.

S'agissant de l'appel à projets, la procédure a été relancée pour l'année 2016-2017 avec deux objectifs principaux :

- Privilégier une dimension locale, tant dans le projet, qui doit viser une école identifiée, que dans le partenariat à nouer avec les acteurs locaux (associations d'arrondissement, associations de parents d'élèves). C'est à ce titre que les projets, et les demandes de subventions qui en résultent ont été systématiquement soumis à l'avis de commissions d'arrondissement ad hoc, comme l'an dernier.

- Rechercher une dimension pédagogique et des contenus innovants.

Le nouvel appel à projets a été lancé le 6 janvier, et les propositions ont été reçues jusqu'au 3 février.

Il signale à cet égard qu'il a l'occasion de visiter les ateliers, de manière souvent inopinée avec le Maire du 10<sup>e</sup> arrondissement. Ils se sont ainsi récemment rendus à l'école Claude Vellefaux, dans le cadre de la tenue d'un centre de loisirs, animé par les mêmes personnes que celles qui animent les ARE.

Parmi les associations dont il est proposé de soutenir le projet, il signale le rôle majeur en particulier des acteurs associatifs suivants :

Afrique Conseil proposera aux enfants de l'école élémentaire Faubourg Saint-Denis un atelier le vendredi permettant de créer des marionnettes et de les animer, dans le cadre d'une comédie musicale.

La Compagnie des Inachevés proposera aux enfants de Vicq d'Azir un atelier les mardis et les vendredis : créer des marionnettes et réfléchir sur les valeurs morales des contes et des fables.

La Boite à Mômes sensibilisera les enfants de l'école maternelle Parmentier le vendredi après-midi autour de la pratique d'activités artistiques visant à épanouir les enfants, et à valoriser leur capacité d'écoute.

Mixage fou, nouvelle association entrée dans le paysage du 10<sup>e</sup> arrondissement, permettra, également aux élèves de l'école maternelle Parmentier, par l'éveil musical et sonore, de prendre connaissance et conscience de leur environnement.

L'Oiseau à Lunettes proposera aux enfants de l'école élémentaire Aqueduc un atelier le mardi permettant d'aborder des thèmes d'actualité, les valeurs de la République, la lutte contre les discriminations, par le biais de films courts abordant ces thématiques.

Il souligne l'extrême vigilance qui est apportée à la sélection des ateliers proposés dans les écoles et la nécessité d'être présents à l'occasion de leur déroulement.

**Mme PAWLIK** relève, pour le marché public, que, si ne sont renouvelés que les projets ayant apporté satisfaction par rapport à la mission confiée, le nombre de contrôles des associations intervenant dans le champ périscolaire est cependant insuffisant. 144 contrôles auraient été ainsi comptabilisés, soit 8 % des accueils.

Elle relève que, de manière identique à ce qui avait été observé l'année précédente, il n'est pas possible, pour ce qui concerne l'appel à projets, d'identifier quelle association intervient dans telle école. Elle estime nécessaire que ces éléments figurent dans les documents transmis.

**Mme CORDEBARD** signale que les informations sur les intervenants dans les écoles constituent une donnée totalement publique, que l'on peut d'ailleurs trouver sur le site de la Mairie de Paris. Pour l'appel à projets portant sur la rentrée 2016, les résultats auront également ce caractère de donnée publique.

Elle indique par ailleurs que le contrôle de contenu et de qualité se fait notamment par la voie professionnelle, ceci de manière régulière. Or, le contrôle auquel a fait allusion Mme PAWLIK est celui, opéré par les pouvoirs publics, portant sur le respect du taux d'encadrement notamment. S'ajoute à ce contrôle opéré par les pouvoirs publics celui mené par la Ville de Paris, de manière interne et professionnelle, permettant de vérifier que les taux d'encadrement et les diplômes requis sont bien respectés. Les informations utiles peuvent être données à Mme PAWLIK sur ce point.

**M. LE RESTE** indique que, nonobstant la position que les élus communistes peuvent avoir sur la réforme des rythmes éducatifs, ceux-ci voteront favorablement concernant l'attribution de ces crédits, car le service proposé aux enfants doit être le meilleur possible. Toutefois, ils continuent à affirmer que cette prise en charge devrait relever de l'État.

Il tient à saluer les conclusions de la mission d'information et d'évaluation sur le périscolaire. Certaines dispositions reprennent les souhaits des élus communistes : mise en place d'un référent éducatif Ville par école, professionnalisation de la filière, avec la demande d'un diplôme d'État. Dans cette logique, les élus communistes demandent que les animateurs puissent travailler à temps plein, alors que la majorité d'entre eux travaillent à temps partiel non choisi.

**M. FÉRAUD** indique que la Maire de Paris recevra le 3 mai les conclusions de la Mission d'Information et d'Évaluation du Conseil de Paris dont les préconisations ont été votées à l'unanimité.

**M. ALGRAIN** juge par ailleurs utile d'indiquer l'importance du chiffre de la fréquentation par les écoliers du 10<sup>e</sup> des ateliers, soit 85 % des élèves. Ce chiffre est particulièrement encourageant.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subventions d'investissement (213 917 €) à dix-huit associations, un bailleur social et un syndicat de copropriétaires dans le cadre de la Politique de la Ville

**Projet de délibération : 2016 DDCT 3**

**Rapporteur** : Didier LE RESTE

**M. LE RESTE** signale que la délibération prévoit l'attribution de subventions au bénéfice de dix-huit associations pour aménager leurs locaux en vue de leur permettre de mener leurs activités dans de meilleures conditions.

La délibération propose de financer des projets dans trois structures du 10<sup>e</sup> arrondissement :

- La régie de quartier : aménagements pour pouvoir disposer d'espaces distincts, dans un souci de confidentialité. La subvention demandée est de 8 000 €.

- Entraide pour le Tiers Monde (ETM), association qui développe des actions d'apprentissage de la langue à visée professionnelle. Dans le cadre du projet Bichat-Temple, la commission de sélection a retenu cette association pour le plus petit lot du projet, le lot n° 5, d'une cinquantaine de mètres carrés. Il s'agit d'aménager le local qui est à l'état brut de béton actuellement. La subvention demandée est de 27 149 €.

- Français langue d'accueil : il s'agit d'aménager un nouveau local occupé rue de l'Aqueduc pour lui permettre d'y dispenser les cours de Français. La subvention demandée est de 12 000 €.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subventions d'un montant total de 69 700 € à 13 associations, conventions et avenants au titre de l'insertion socioprofessionnelle des Parisiennes éloignées de l'emploi

**Projet de délibération : 2016 DDCT 12**

**Rapporteuse** : Olga TROSTIANSKY

**Mme TROSTIANSKY**, avant de présenter la délibération, tient à rendre hommage à une figure du féminisme, Maya Surdut. Cette militante de l'égalité femme homme et de la lutte contre les violences faites aux femmes est décédée dernièrement.

Elle signale que Paris compte 1,2 million d'actifs dont la moitié sont des femmes. Cependant pour celles-ci, le temps partiel est devenu un mode d'entrée le plus souvent contraint sur le marché du travail. Parmi les femmes actives ayant un emploi, plus d'une Parisienne active sur cinq est à temps partiel, contre un homme sur dix et 16 % des femmes actives ayant un

emploi ont un contrat précaire. Selon les données du recensement 2011, les Parisiennes sont un peu plus touchées par le chômage que leurs homologues masculins.

Ces constats sont amplifiés dans les quartiers de la Politique de la Ville et parmi les nombreuses Parisiennes en situation de monoparentalité qui cumulent les facteurs de vulnérabilité : jeunesse du parent, faible niveau de formation, bas revenus, mauvaises conditions de logement, forte exposition au chômage et à la précarité.

L'accompagnement de ces Parisiennes dans le cadre d'actions spécifiques et adaptées constitue une condition essentielle à l'accès à l'emploi ou à la création d'entreprise ou d'activité. La Ville s'attache à proposer des actions linguistiques, de remobilisation et d'information, des parcours d'insertion socioprofessionnelle et d'accompagnement vers l'emploi et la création d'entreprises.

Elle soutient 14 associations dont les actions, dans le champ de l'insertion socioprofessionnelle de femmes éloignées de l'emploi, s'articulent autour des 4 thèmes suivants :

- Accès aux droits, actions de remobilisation et ateliers sociolinguistiques : 7 associations, pour un montant de 29 000 €
- Parcours d'insertion socioprofessionnelle : 4 associations, pour un montant de 35 700 €
- Création d'entreprises dans le champ de l'économie sociale et solidaire : une association, pour un montant de 4 000 €
- Mixité des métiers : une association pour 1 000 €.

Certaines de ces actions présentent un caractère innovant : l'accompagnement à l'élaboration d'un projet professionnel pour des jeunes femmes de 17 à 25 ans dans une perspective de diversification des choix professionnels ou encore le suivi adapté vers l'emploi de femmes bénéficiant du dispositif de protection « Femmes en très grand danger ».

L'association Mouvement d'Entraide pour le Tiers Monde et la coopération propose une action en entrées-sorties permanentes en direction de 20 femmes de plus de 25 ans, étrangères, en situation de grand isolement social, de méconnaissance du monde du travail et très éloignées de l'emploi, sous la forme d'acquisitions sociolinguistiques de base. Les modules d'acquisition langagière se déclinent en visites et ateliers soit en petits groupes de 5 femmes soit individuellement autour de la connaissance de l'environnement de proximité. Un volet spécifique « En route pour l'emploi » développe une première approche de l'accès à l'emploi ainsi qu'une meilleure connaissance du monde du travail. Ce volet s'enrichit d'un travail sur les repérages dans le temps et l'espace, le calcul de base, l'amorce d'un projet d'insertion socioprofessionnelle. Il est proposé une subvention d'un montant de 2 000 € et la signature d'une convention triennale d'objectifs pour cette action localisée dans le 10<sup>e</sup> arrondissement.

Le Centre d'Information des Femmes et des Familles de Paris (CIDFF de Paris), situé dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, souhaite développer une nouvelle action innovante en entrées-sorties permanentes afin de permettre à une douzaine de femmes victimes de violences d'envisager un projet professionnel et de retrouver leur autonomie par un travail individuel et collectif. À l'issue de cet accompagnement, les femmes concernées devront être à même de réintégrer le monde du travail. Cet accompagnement sera proposé aux femmes suivies par le CIDFF dans

le cadre du dispositif de protection « Femmes en très grand danger » et dans le prolongement des entretiens sollicités suite à un viol. Dans le cadre de l'expérimentation, l'association souhaite recruter au cours du premier semestre une personne en charge du suivi des femmes avec des entretiens individuels et des ateliers collectifs. Il est proposé une subvention d'un montant de 5 000 € et la signature d'une convention annuelle d'objectifs.

Sont par ailleurs proposées les subventions suivantes :

- Association CERAF Solidarité, 18<sup>e</sup> arrondissement : 3 500 €
- École Normale Sociale, 18<sup>e</sup> arrondissement : 7 500 €
- Quartiers du Monde : 5 000 €
- Maison des Femmes de Paris : 1 000 €
- Rêv'Elles : 5 000 €
- ADAGE : 23 300 €
- Crescendo : 3 000 €
- Foyer de Grenelle : 4 000 €
- Paris Macadam : 5 000 €
- Citoyennes interculturelles de Paris : 4 000 €
- ARVHA : 1 000 €.

Afin d'appuyer l'action municipale en faveur de l'insertion professionnelle au bénéfice de près de 1 100 Parisiennes, il est ainsi proposé d'attribuer pour l'année 2016 une subvention d'un montant total de 69 700 € aux 13 associations, dont deux dans le 10<sup>e</sup> arrondissement.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subventions (350 000 €) à 58 associations porteuses de 79 emplois d'adultes relais

**Projet de délibération : 2016 DDCT 35**

**Rapporteur** : Didier LE RESTE

**M. LE RESTE** indique que la délibération permet le cofinancement par la Ville de Paris de postes d'adultes relais. Le dispositif des adultes relais a été mis en place par l'État en 2000. Les adultes relais assurent, dans les quartiers Politique de la Ville, des missions de médiation sociale, éducative et culturelle contribuant à faciliter l'accès des habitants aux services et équipements publics et collectifs, à soutenir la parentalité et à favoriser l'accès aux soins et aux droits. Ils contribuent également à la politique de prévention et d'insertion engagée vis-à-vis de la jeunesse.

Il convient de noter l'augmentation récente de l'aide de l'État par poste d'adulte relais qui est passée de 17 538,40 € à 18 823 € annuels. Une diminution avait été opérée en 2013.

M. Le RESTE indique que pour le 10<sup>e</sup> arrondissement, sept associations sont visées par la délibération. Six associations recevront la somme de 4 700 € pour le cofinancement d'un poste d'adulte relais :

- L'association Aires 10 centre social

- L'association Le Paris des Faubourgs
- L'association Robert Desnos
- L'association d'assistance scolaire linguistique et culturelle (ASLC)
- L'association Centre d'accueil et de médiation relationnelle éducative et sociale (CAMRES)
- L'association Français Langue d'Accueil (FLA)

Par ailleurs, l'association Droits d'Urgence se verra attribuer 25 850 € pour six conventions signées avec l'État portant sur trois Maisons d'accès au Droit (10<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup>) et trois points d'accès au droit (13<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>).

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subvention (112 884 €) et avenant n° 3 avec l'association Le Club des Petits Gavroches pour la halte-garderie (10<sup>e</sup>)

**Projet de délibération : 2016 DFPE 26**

**Rapporteuse** : Dominique TOURTE

**Mme TOURTE** signale qu'il est proposé de verser une subvention de 112 884 € au profit de l'association Le Club des Petits Gavroches, établissement d'accueil de la petite enfance situé 33, rue Beaurepaire. Cette somme prend en compte une subvention exceptionnelle de 17 000 €, versée pour améliorer la situation de l'association qui a connu des difficultés financières suite à un licenciement et une baisse de fréquentation de la structure. Un travail a été engagé pour parvenir à améliorer le taux d'occupation de l'établissement.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : 5 rue de Belzunce (10<sup>e</sup>) – Réfection de la couverture et des menuiseries – Autorisations d'urbanisme

**Projet de délibération : 2016 DLH 107**

**Rapporteur** : Paul SIMONDON

**M. SIMONDON** signale que la Ville va lancer des travaux de réfection de toiture et de menuiserie sur le bâtiment du presbytère situé 5 rue de Belzunce. Des autorisations d'urbanisme sont à obtenir préalablement. Le bâtiment du presbytère est protégé au titre du patrimoine. La cour intérieure constitue par ailleurs un espace vert protégé.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Garanties d'emprunts accordées par la Ville de Paris sur des prêts à contracter par la SIEMP en vue du financement complémentaire de divers programmes

**Projet de délibération : 2016 DLH 122**

**Rapporteur** : Paul SIMONDON

**M. SIMONDON** signale que, pour le financement de programmes de logements sociaux, la Ville a accordé sa garantie à des prêts à souscrire par la SIEMP. Au cours de la réalisation des opérations concernées, l'avancement des études a permis de préciser leur prix de revient ; certaines de ces opérations nécessitent aujourd'hui un financement complémentaire.

La SIEMP sollicite ainsi la garantie de la Ville de Paris pour ces prêts complémentaires, de type PLA-I, PLUS, PLS, PAM, et libres, pour un total de près de 19 M€.

Dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, les opérations concernées sont l'opération du 30 rue d'Enghien (en cours), la rue Saint-Maur, et la rue Sainte-Marthe, presque achevées. Sur ces opérations, divers problèmes de structures ont occasionné des dépenses complémentaires.

Ces prêts seront conclus par la SIEMP avec la Caisse des Dépôts et Consignations et la Banque Postale Crédit Entreprises. Il est demandé de se prononcer sur l'octroi de la garantie de la Ville de Paris pour ces emprunts complémentaires à contracter par la SIEMP.

*La délibération est adoptée. Trois abstentions des élus du groupe Les Républicains.*

**Objet** : Restauration des façades et menuiseries de la mairie (10<sup>e</sup>) – Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation – Autorisation de prendre toute décision relative à la mise en œuvre

**Projet de délibération : 2016 DPA 27**

**Rapporteur** : Paul SIMONDON

**M. SIMONDON** signale que les façades de la mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement, au patrimoine particulièrement riche, nécessitent d'être restaurées. Un diagnostic sanitaire a été commandé en 2006. En 2010 une campagne de purge a été réalisée. À l'hiver 2014, au vu des dégradations constatées, il a été nécessaire de poser des filets de protection et de purger à nouveau afin d'empêcher la chute d'éléments de pierre, en attendant les travaux de restauration.

Le chantier de restauration est prévu pour un montant de 8 M€.

Le calendrier de l'opération est décliné en deux tranches. La première concerne les façades de la rue du Faubourg Saint-Martin et de la rue du Château d'Eau. L'opération est inscrite au plan d'investissement de la mandature, et elle fait l'objet de la présente délibération.

La seconde tranche, optionnelle, concerne les façades des rues Hittorf et Pierre Bullet. La programmation est envisageable sur la prochaine mandature.

Les travaux seront menés dans l'esprit de la méthodologie utilisée habituellement pour les monuments historiques. Les façades et les menuiseries extérieures sont concernées. Là où cela est possible, des doubles vitrages seront posés.

Afin d'assurer un suivi régulier et lisible de cette opération, un bilan annuel sera présenté au Conseil de Paris ainsi qu'au Conseil d'arrondissement, permettant ainsi de connaître l'avancement de l'opération.

En termes de calendrier, les marchés seront conclus en 2016, puis les travaux traiteront en 2017 la façade de la rue du Faubourg Saint-Martin, et en 2018 celle de la rue du Château d'Eau.

Il s'agit, par cette délibération, d'approuver la réalisation de l'opération de restauration des façades et menuiseries de la mairie du 10<sup>e</sup> et d'autoriser la Maire de Paris à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de maîtrise d'œuvre, de prestations intellectuelles, de travaux, fournitures et services concourant à l'opération.

**M. FÉRAUD** considère que le projet de rénovation patrimoniale du bâtiment s'inscrit dans une démarche nécessaire et il salue la volonté de la Maire de Paris de lancer cette opération, qui, par ailleurs, permettra de mettre en œuvre des améliorations énergétiques du bâtiment.

**Mme PAWLIK** signale que les travaux répondent effectivement à un réel besoin pour ce bâtiment. Il importe de souligner que l'opération s'accompagne d'un coût très important pour la collectivité, qui nécessite donc une attention particulière quant au suivi des travaux. Les élus du groupe Les Républicains seront particulièrement vigilants sur ce point, et en particulier sur la question des avenants aux marchés attribués.

**M. FÉRAUD** considère que cette attention relève du rôle des élu-e-s. Si des avenants sont souvent nécessaires sur ce type de travaux, il est toutefois nécessaire de maîtriser au final le pourcentage d'augmentation du coût initialement estimé.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Cession à la SIEMP et à AXIMO de 7 lots de copropriété préemptés par la Ville de Paris

**Projet de délibération : 2016 DU 123**

**Rapporteur** : Paul SIMONDON

**M. SIMONDON** fait remarquer que la Ville de Paris a utilisé le droit de préemption urbain renforcé sur le 20, avenue Claude Vellefaux pour plusieurs lots correspondant à un logement, deux chambres et une cave. Il s'agit par la délibération d'autoriser la cession de ces lots à AXIMO aux fins de logement social.

*La délibération est adoptée. 3 abstentions (Groupe Les Républicains).*

**Objet** : Service de véhicules partagés à Paris. Avenants n° 1 à deux conventions d'occupation du domaine public pour l'attribution des stations en voirie avec les sociétés Communauto et Ubeeqo

**Projet de délibération : 2016 DVD 62**

**Rapporteuse** : Élise FAJGELES

**Mme FAJGELES** rappelle qu'en juin 2015 la Maire de Paris a signé des conventions d'occupation du domaine public avec six sociétés d'autopartage, pour organiser le développement de ces structures sur l'espace public avec la mise à disposition de stations allouées à chacune de ces sociétés.

Trois des sociétés bénéficiaires des conventions se sont désistées (Bluecarsharing, IER et Keylib'). Cela conduit la Ville de Paris à réattribuer les stations concernées aux sociétés Communauto et Ubeeqo.

Il s'agit d'autoriser la Maire de Paris à signer un avenant n° 1 aux conventions avec les sociétés Communauto et Ubeeqo, leur attribuant respectivement 24 et 17 stations supplémentaires.

**M. BOUSCARLE** demande s'il ne serait pas pertinent d'inciter les prestataires à utiliser la solution du GNV et bio-GNV pour l'alimentation des véhicules.

**Mme FAJGELES** signale que l'attribution s'est faite dans les mêmes règles et conditions que l'appel à concurrence de 2015. La proportion des véhicules qui ne sont pas électriques est faible ; aller vers ce type de consommation est un objectif à atteindre. Elle pourra rechercher les échanges antérieurs sur ce point.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Pour information – Délibérations du Conseil Départemental concernant le  
10<sup>e</sup> arrondissement (non soumises au vote)**

**Objet** : Subventions (120 000 €) et conventions avec six associations pour le fonctionnement de huit associations d'aide à l'insertion et de mobilisation dans le cadre de jardins solidaires

**Délibération : 2016 DASES 111-G**

**Objet** : Subventions (390 500 €) et conventions avec 5 associations de prévention spécialisée pour des actions d'insertion sociale et professionnelle

**Délibération : 2016 DASES 128-G**

**Objet** : Subvention (92 500 €) à trois associations pour leurs actions en direction des migrants âgés et conventions avec Ayyem Zamen et Espace Farabi

**Délibération : 2016 DASES 139-G**

**Objet** : Subventions (80 700 €) et conventions avec des associations pour leurs acteurs de lutte contre l'isolement en direction des personnes âgées

**Délibération : 2016 DASES 143-G**

**Objet** : Subventions (29 350 €) à deux associations et conventions avec l'association Chômeurs et Précaires de Paris pour leurs actions d'accès aux droits en direction des chômeurs

**Délibération : 2016 DASES 205-G**

**Vœux du Conseil d'arrondissement**

**Vœu de Didier LE RESTE, Dominique TOURTE et Dante BASSINO,  
élu-e-s communistes Front de Gauche  
relatif au stationnement des bus IKEA aux abords de Gare de l'Est**

« Considérant la lutte contre la pollution comme priorité de la mandature municipale ;

Considérant la politique de la Ville au regard de l'accès et du stationnement des autocars de tourisme notamment autour des gares parisiennes ;

Considérant que l'ouverture à la concurrence des liaisons en autocar de plus de 100 km, permise par la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « loi Macron » augmente la circulation de cars dans Paris ;

Considérant que, depuis le mois de février 2016, IKEA propose un service gratuit de navettes entre Paris Gare de l'Est et son magasin de Paris Nord à Roissy ;

Considérant que les conditions de stationnement de cette navette n'ont pas fait l'objet d'une coordination avec la Ville de Paris ;

Considérant que le lieu choisi par IKEA au 7-9 rue du 8 mai 1945 pour faire monter et déposer les clients, est inadapté et amène les bus à stationner régulièrement de manière illégale ;

Considérant les nuisances que ces stationnements illicites peuvent générer pour les habitants et riverains ;

Sur proposition de Didier LE RESTE, Dominique TOURTE et Dante BASSINO, élu-e-s communistes-Front de Gauche, le Conseil d'arrondissement du 10<sup>e</sup> émet le vœu que :

- La politique de verbalisation des cars soit renforcée lorsque les cars stationnent illégalement sur l'espace public, notamment devant la gare de l'Est ;
- la Ville de Paris engage un travail avec IKEA visant de permettre à l'entreprise d'acheminer les clients vers son magasin dans un cadre adapté qui ne suscite pas de gêne pour les habitants ou la circulation à Paris ».

**M. LE RESTE** remercie l'association Action Barbès qui a remarqué et signalé ce phénomène nouveau que constituent les navettes IKEA. Il s'agit là d'un nouvel épisode de la circulation et du stationnement anarchique de certains véhicules dans Paris. Auparavant, il avait été question du stationnement de certains autocars de tourisme.

Il signale que tolérer ce type de comportements de la part des véhicules d'IKEA irait à l'encontre des objectifs poursuivis par la Ville de Paris pour organiser la réduction progressive du trafic routier, l'amélioration de la qualité de l'air et le meilleur partage de l'espace public.

Aussi, le renforcement de la verbalisation opérée sur les cars qui contreviennent à la réglementation constitue-t-il un moyen de lutter contre les irrégularités constatées. La Mairie de Paris peut amener, par le dialogue avec IKEA, à organiser les déplacements des clients vers les magasins IKEA dans un cadre adapté qui ne suscite pas de gêne pour les habitants ou les autres circulations dans Paris.

**Mme PAWLIK** indique que le stationnement irrégulier des cars, qu'ils soient à vocation touristique ou commerciale, doit être combattu fermement. Elle est favorable à un renforcement de la verbalisation. Elle considère qu'il serait étonnant que la Ville n'ait pas opéré de rapprochement avec IKEA pour aborder cette question.

Elle signale que constitue également un problème dans le secteur de la Gare de l'Est la question du stationnement des bus de la RATP, notamment Boulevard de Strasbourg. Un dialogue avec les différentes structures concernées par ces questions de stationnement aux abords de la Gare de l'Est s'avérerait particulièrement utile.

Elle précise que les élus du Groupe Les Républicains voteront le vœu.

**Mme FAJGELES** signale que l'initiative d'IKEA s'est faite sans qu'un rapprochement entre l'enseigne et la Ville ou la Préfecture de Police ait eu lieu préalablement. Le rapprochement entre les parties s'avère nécessaire pour que soit trouvé un point de stationnement plus rationnel.

Elle précise qu'une commission a été créée pour traiter les problèmes posés par le stationnement anarchique aux abords de la Gare de l'Est.

Elle estime cependant que le troisième considérant du vœu, dès lors qu'il établit un rapport entre ce phénomène et la loi Macron, appelle une interrogation de sa part.

**M. LE RESTE** relève que, lors d'un vœu précédent ayant fait l'objet d'une approbation au Conseil de Paris de mars, à l'unanimité, figurait le même considérant. Or, ce vœu portait sur les difficultés liées à la circulation anarchique dans Paris en lien avec le développement de gares routières, générant des pollutions supplémentaires pour l'air. Il souligne la cohérence entre les deux vœux.

**M. FÉRAUD** note que la discussion est tout à fait possible entre IKEA et la Ville. Or, IKEA ne l'avait pas cherchée jusqu'alors. L'équité doit être établie entre les différents utilisateurs de la voie publique.

La question du stationnement des bus de la RATP, soulevée par Madame PAWLIK, est en revanche différente de celle de sociétés qui s'exonèrent du respect de la réglementation. Le stationnement de la RATP s'opère en effet de manière régulière. Sur ce point, la réflexion autour du stationnement peut se faire alors que s'organisera prochainement, sous l'égide de la RATP et du STIF, la révision du plan des lignes de bus. Il pourrait être approprié de réfléchir au fait de savoir si les gares doivent être forcément le lieu de terminus de certaines lignes, ce qui permettrait de soulager la voirie de ces moments d'attente.

*Le vœu est adopté. Une abstention (Mme FAJGELES).*

**Vœu présenté par le groupe GEP relatif à l'ouverture du Jardin Villemin**  
**24 h / 24, entre les vendredis matins et les dimanches soirs,**  
**pendant la période estivale**

« Considérant que la Ville de Paris souhaite permettre l'accès à des espaces verts la nuit pendant la période estivale, comme cela est déjà le cas dans beaucoup d'autres capitales européennes ;

Considérant que, si l'ouverture des 9 parcs aujourd'hui concernée est prévue pour être effective en juillet et août 7j/7- 24h/24, elle se fera néanmoins de manière progressive avec des ouvertures nocturnes seulement le week-end pour les mois de mai et juin :

Considérant que des exceptions sont d'ores et déjà prévues dans le dispositif puisque les pelouses d'Auteuil ne seront concernées qu'à partir du 15 juillet ;

Considérant que le Jardin Villemin est le plus grand espace vert du 10<sup>e</sup> et qu'il est très fréquenté par les habitants de l'arrondissement ;

Considérant que son ouverture nocturne permettrait de désengorger les bords du canal Saint-Martin, dont l'occupation importante par les Parisiens durant la période estivale fait régulièrement l'objet de plaintes des riverains ;

Considérant que durant les nuits de vendredi à samedi et de samedi à dimanche la demande d'occupation d'espace public est plus forte que durant les autres nuits ;

Considérant que, pour des raisons d'entretien et pour assurer la qualité des aménagements paysagers, la Direction des espaces verts et de l'environnement met en garde contre une ouverture nocturne quotidienne du Jardin Villemin et préconise une ouverture limitée à 3 nuits par semaine ;

Sur proposition des élu-e-s du groupe EELV, le Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement demande :

- Que le Jardin Villemin intègre le dispositif mis en place par la Ville de Paris afin de permettre à ses habitants de profiter d'un accès nocturne à cet espace vert durant la période estivale ;
- Que l'ouverture 24h/24 prévue soit limitée aux week-ends ;
- Que les conditions de cette ouverture nocturne soient revues en fonction des premiers retours d'expérience, pour que le jardin soit ouvert autant que possible aux habitants ».

**M. RAIFAUD** signale que la moitié des espaces verts parisiens seront ouverts dès cet été en nocturne, de manière à offrir plus d'espaces publics gratuits, offrant de la fraîcheur durant les fortes chaleurs en particulier. Il est proposé que le Jardin Villemin puisse intégrer le dispositif, le week-end. Un bilan est souhaité pour savoir s'il faut ouvrir davantage ou restreindre cette possibilité en fonction des observations qui seront faites.

**M. SCHOUTETEN** souligne que la volonté d'offrir davantage d'espaces publics gratuits dans cette perspective est pleinement légitime. Toutefois, il estime qu'il est nécessaire de prendre en compte le travail des équipes de la Ville intervenant sur le Jardin Villemin, de tirer une analyse de la situation de l'occupation des abords du canal Saint-Martin, et de noter que la demande est très forte à partir de 21 heures.

**M. LE RESTE** signale que la démarche a été connue par un article du *Parisien* du 26 avril, et que les élus ne disposent pas à ce jour des éléments de l'étude de la DEVE sur la première expérience d'ouverture des jardins la nuit, menée en 2015. S'il peut trouver légitime que les jardins et parcs soient ouverts la nuit, il indique toutefois que cette évolution pose un certain nombre de questions : surveillance, sécurité, propreté, respect des installations, utilisation du personnel. Les élus communistes pratiqueront, sur ce vœu, une « abstention positive ».

**M. SIMONDON** fait remarquer que ce type de dispositions avait été adopté suite aux propositions émises par le Conseil de la Nuit, à l'occasion d'une canicule. Le retour d'expérience montre que des moyens doivent en effet être déployés, en termes, par exemple, de propreté. Il apparaît que les Parisiens se saisissent de la possibilité qui leur est offerte. Il souligne que l'ouverture la nuit pour le Jardin Villemin le week-end présente un intérêt et que le bilan qui est proposé dans le vœu a toute sa pertinence, pour juger de la situation et, par conséquent, de sa poursuite, de son arrêt ou de son évolution.

**M. RAIFAUD** signale que, si la fermeture se faisait dans la nuit, elle mobiliserait des équipes pour inviter les personnes à quitter le jardin. L'ouverture toute la nuit offre donc une plus grande souplesse de ce point de vue.

**M. FÉRAUD** indique que le vœu recueille son accord.

*Le vœu est adopté. Six abstentions.*

### **Vœux et discussions relatifs au mouvement « Nuit Debout »**

#### **Vœu présenté par les élus des groupes Europe Écologie – Les Verts et Communistes – Front de Gauche relatif au mouvement « Nuit Debout » Place de la République**

« Considérant que, depuis le 31 mars 2016, des milliers de citoyennes et de citoyens se rassemblent chaque soir sur la Place de la République au sein du mouvement « Nuit Debout » pour échanger, débattre, inventer, proposer et construire en commun ;

Considérant que ce mouvement a notamment été créé en réaction au projet de loi « travail » et à la pétition qui a recueilli plus d'un million deux cent mille signatures, mais aussi en réaction à l'état d'urgence, et à la proposition de loi de déchéance de la nationalité ;

Considérant que ces rassemblements pacifiques, ouverts et populaires, font vivre la démocratie participative en renforçant l'intervention populaire et la capacité d'agir des citoyennes et citoyens ;

Considérant que les places de Paris, dont celle de la République, ont toujours été et doivent rester des espaces publics de vie, et des lieux essentiels de manifestation et de rencontre propices aux débats publics ; comme cela a été réaffirmé lors du débat au Conseil de Paris portant sur les objectifs d'utilisation du réaménagement de ces places, appelées à redevenir ainsi des "Agoras", lieux de discussions et d'élaboration des politiques publiques ;

Considérant que les violences perpétrées à l'encontre de personnels de Police ainsi que les dégradations de commerces, commises par des éléments extérieurs à la « Nuit Debout », doivent être vigoureusement condamnées et empêchées ;

Considérant que les participantes et participants ont condamné ces actes de violence et ces dégradations et ont réaffirmé leur volonté de préserver la propreté de l'espace public et son utilisation pacifique par toutes et tous ;

Considérant que le mouvement « Nuit Debout » s'est doté d'une commission « accueil et sérénité » afin d'éviter tout trouble à l'ordre public, et que la Préfecture de police a même salué dans un communiqué en date du 19 avril les dispositions mises en œuvre par le mouvement pour « faciliter la dispersion sans incident des manifestants à l'issue des mobilisations » ;

Considérant que ces rassemblements se sont étendus dans plusieurs villes de France, ainsi qu'à l'étranger, témoignant d'une volonté politique collective des participantes et participants de débattre de sujets politiques ;

Considérant que l'état d'urgence actuellement décrété en France ne saurait constituer un motif légitime pour interdire le droit de manifester ;

Considérant que le 15 avril dernier, la Fédération de la Ligue des Droits de l'Homme de Paris a apporté son soutien au mouvement « Nuit Debout » et demandé aux autorités compétentes de garantir des conditions satisfaisantes à ce sursaut démocratique ;

Considérant que les habitants du quartier de la Place de la République, les commerçants ainsi que les personnes travaillant à proximité ont droit à un environnement sain et au respect de leur lieu de vie, y compris dans ces circonstances exceptionnelles ;

Considérant que les infrastructures nécessaires à l'enlèvement des déchets et à un espace public propre aux alentours de la place ne sont pas adaptées à la présence continue de milliers de personnes ;

Sur proposition des élus des groupes Europe Écologie - Les Verts et Communiste - Front de Gauche, le Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu :

- Que les participantes et participants soient laissés libres d'exercer leur citoyenneté et leur envie de débattre, tous les soirs, de sujets politiques ;

et donc,

- Que les autorisations préfectorales soient délivrées pour permettre à ce mouvement « Nuit Debout » de continuer,

- Que la Ville de Paris et le 10<sup>e</sup> arrondissement soutiennent le mouvement « Nuit Debout » en mettant en place les équipements temporaires appropriés pour maintenir les conditions sanitaires et d'hygiène nécessaires au vivre ensemble entre manifestants et riverains ; en mettant à disposition des organisateurs, s'ils le souhaitent, des structures éphémères pour entreposer du matériel et bénéficier d'un accès électrique sécurisé,

- Que la Ville de Paris, encourage la mise en place d'un dialogue entre les agents de la ville présents sur la place, les riverains et commerçants et les organisateurs de la « Nuit Debout »,

- Que la Ville de Paris, comme elle l'a fait en instaurant "la Nuit des débats", continue de soutenir les espaces démocratiques qui s'inscrivent dans l'histoire de Paris, et dans l'écriture de son avenir ».

**Mme VASA** reprend les termes du vœu. Elle indique qu'elle se situe sur le terrain de la bonne organisation et de la sécurité de l'occupation de la Place de la République. Elle précise ensuite qu'elle ne conçoit pas, lorsqu'il est demandé de mettre fin au rassemblement au motif des

violences parallèles, qu'il soit possible de condamner les organisateurs à subir les conséquences d'actes qui ne sont pas de leur fait. Elle signale par ailleurs qu'aucun amalgame entre les casseurs et les organisateurs de « Nuit Debout » n'a été fait par la Maire de Paris et la Préfecture de Police. Elle demande que les autorisations soient reconduites, et que les conditions soient plus favorables pour la tenue des assemblées qui participent à la vie démocratique (sonorisation, toilettes, sacs-poubelle...). Elle remercie les agents municipaux pour le travail qu'ils fournissent.

Elle précise que voter le vœu ne signifie pas voter pour ou contre la loi Travail, mais les élus signataires entendent indiquer qu'il est ici question du respect du droit de manifester et de la participation de la Ville au maintien de la salubrité et de la sécurité de l'espace public, et pour cela de l'équipement du mouvement « Nuit Debout », au même titre que des manifestations d'ampleur.

**Vœu déposé par Déborah PAWLIK et les élus du groupe Les Républicains  
relatif au rassemblement « Nuit Debout »**

« Considérant que le mouvement « Nuit Debout » occupe tous les soirs et toutes les nuits la Place de la République depuis le 31 mars 2016 ;

Considérant que « Nuit Debout » a initialement été engagé afin de contester la nouvelle loi sur le travail (« Loi El Khomri ») et qu'il s'est poursuivi dans le but d'exprimer un scepticisme plus généralisé envers le gouvernement et l'ensemble de la classe politique également ;

Considérant que « Nuit Debout », donne lieu à des débats publics permettant aux participants présents d'échanger sur divers thèmes de société ;

Considérant qu'une telle initiative est conforme à la liberté d'expression et au droit de rassemblement protégés par notre constitution ;

Considérant toutefois que le droit de rassemblement peut être limité dans l'intérêt des citoyens lorsque le pays se trouve en « État d'Urgence », comme c'est le cas en ce moment en raison des menaces terroristes très élevées ;

Considérant que la Place de la République est celle de tous les citoyens et qu'il ne saurait être toléré que certains en soient exclus en raison de leurs opinions, comme ce fut le cas avec Alain Finkielkraut ;

Considérant que la Place de la République ne saurait être accaparée dans la durée par un mouvement en particulier au détriment des autres usagers de cet espace public ;

Considérant que des groupes d'individus particulièrement violents et mobiles ont pris l'habitude de venir perturber un rassemblement qui se veut pacifique ;

Considérant que les forces de l'ordre sont contraintes d'intervenir à plusieurs reprises, pratiquement toutes les nuits désormais, non sans risque puisque plusieurs policiers ont été grièvement blessés ;

Considérant les multiples dégradations volontaires commises sur la Place de la République, le mobilier urbain, les véhicules en stationnement et les magasins à proximité ;

Considérant que le Préfet de Police a pris plusieurs arrêtés successifs pour interdire la consommation d'alcool, la détention et le port de tout objet susceptible de constituer une arme ou un projectile, la diffusion de musique et de bruits par tout moyen sonore sans qu'ils ne soient respectés ;

Considérant les nombreuses nuisances pour les riverains et les commerçants, et que ceux-ci sont légitimement excédés par ces nuits de tension à répétition ;

Considérant que la dispersion des manifestations contre la loi El Khomri mêle régulièrement des individus qui veulent principalement en découdre avec les forces de l'ordre ;

Considérant que la sécurisation de la Place de la République mobilise de lourds moyens policiers dans un contexte d'état d'urgence et de menace terroriste particulièrement élevée ;

Considérant que le mouvement a largement eu l'occasion de s'exprimer au cours de près d'un mois de manifestation

Déborah PAWLIK et les élus du groupe Républicain émettent le vœu :

- que le mouvement « Nuit Debout » ne soit plus autorisé à se rassembler tous les jours sur la Place de la République ;
- qu'il soit mis fin à l'autorisation de rassemblement de « Nuit Debout » en cas de violences parallèles, que ce soit à l'encontre des personnes ou des biens
- qu'une indemnisation des commerçants soit mise en œuvre pour compenser les fermetures avancées ».

**Mme PAWLIK** remarque que le vœu déposé par les élus écologistes, communistes et Front de Gauche, aborde la question d'actes commis par des casseurs en marge du mouvement. Elle confirme qu'il est en effet à déplorer la destruction de mobiliers urbains, des vitrines qui sont endommagées, l'incendie de véhicules de police, des violences à l'égard des forces de l'ordre, la tentative le 1<sup>er</sup> mai, d'incendie de la station de métro République. Les limites se trouvent par conséquent dépassées.

Elle fait part des réactions des riverains et commerçants, qui supportent désormais de moins en moins facilement les nuisances occasionnées par l'occupation dans la durée de l'espace public. Par ailleurs, la situation d'état d'urgence dans laquelle se trouve le pays pose la question de l'utilisation appropriée des forces de l'ordre.

Le vœu vise à demander que la Place de la République ne soit pas utilisée tous les soirs par « Nuit Debout », que l'autorisation soit retirée si des violences parallèles se produisent à

nouveau, et que les commerçants soient indemnisés des fermetures anticipées qu'ils subissent.

Elle relève le paradoxe existant dans le vœu déposé par les élus écologistes, PC et Front de Gauche, sur les nuisances possibles pour l'entourage et l'environnement de la place, et la volonté de laisser les participants totalement libres. Elle considère que les participants ont eu le temps du débat et qu'il devient désormais essentiel que la Place de la République retrouve le calme et la sérénité au moins plusieurs jours par semaine. Elle relève que le communiqué de la Préfecture de Police dont il a été fait état est antérieur aux débordements constatés dernièrement.

Eu égard aux éléments signalés, elle ne peut souscrire au vœu déposé par les élus écologistes, PC et Front de Gauche qui reviendrait à non seulement pérenniser le mouvement tous les soirs de la semaine, mais à installer de surcroît des équipements sur la Place de la République pour accompagner les rassemblements de « Nuit Debout ».

**Vœu relatif aux violences et aux nuisances en marge du mouvement « Nuit Debout » Place de la République**  
**Sur proposition du groupe socialiste**

« Considérant que depuis le 31 mars, le mouvement « Nuit Debout » se réunit Place de la République chaque soir ;

Considérant que rien ne s'oppose à ce que des citoyens débattent et qu'ils libèrent la place une fois qu'ils ont terminé leurs discussions ;

Considérant que la Place de la République comporte aussi un grand nombre de riverains, qui doivent être préservés, comme tous les Parisiens, du tapage nocturne et que les commerçants doivent également pouvoir y poursuivre leurs activités normalement ;

Considérant qu'il est important de veiller à ce que l'usage de la place soit partagé entre toutes celles et ceux qui souhaitent y venir ;

Considérant que tous les matins la Place de la République est nettoyée par les services de propreté de la Ville de Paris ;

Considérant qu'en marge du mouvement pacifique, des violences ont été perpétrées, que de nombreuses dégradations ont été infligées à plusieurs commerces environnants ainsi qu'au mobilier urbain et à une agence Pôle Emploi du 10<sup>e</sup> ;

Considérant que les nuisances que subissent les riverains s'amplifient, notamment en termes de bruit et de salubrité ;

Considérant que les pouvoirs publics (Préfecture et Mairie) ont pris des mesures pour contenir ces nuisances : interdiction d'alcool, limitation horaire de la manifestation, mise à disposition de poubelles ;

Le Conseil d'arrondissement, sur proposition des élus-e-s socialistes, condamne fermement les violences et les débordements, demande que des mesures supplémentaires soient prises par les organisateurs et les pouvoirs publics pour empêcher ces violences et limiter les nuisances, notamment concernant l'usage des sonos et la prolongation de la manifestation au-delà de l'horaire ».

**M. FÉRAUD** signale que le vœu déposé par les élus socialistes ne s'attache pas à aborder ce que la Ville doit faire pour « Nuit Debout », mais ce que « Nuit Debout » et les autorités doivent faire pour que cette manifestation, qui est une forme d'expression dans le débat démocratique, puisse se tenir dans de bonnes conditions.

Il condamne fermement les violences et les dégradations constatées en marge du mouvement. Il attend du mouvement « Nuit Debout » qu'il mette en œuvre tout ce qui est dans ses moyens pour que les rassemblements se passent dans les meilleures conditions. Il signale que la police de la République mérite le respect et la confiance des citoyens. La coordination des organisateurs et des forces de police permet souvent d'éviter les débordements.

Il a pu noter que dans le 10<sup>e</sup> les citoyens manifestent de la bienveillance et du soutien pour ce débat démocratique. Il a aussi pu constater de la lassitude chez certains qui subissent chaque nuit des nuisances. Il estime toutefois que des règles peuvent être posées. Si la manifestation souhaite se poursuivre, sachant qu'elle s'exerce dans le cadre du droit de manifestation, elle peut évoluer dans une organisation mieux encadrée. La Préfecture de Police vient à cet égard de diffuser un nouvel arrêté le 2 mai, portant sur l'alcool, le bruit et les horaires.

Le texte du vœu présenté rappelle ainsi le droit de manifestation. Il demande au mouvement Nuit Debout d'être vigilant sur les conditions pratiques d'organisation. S'agissant de la Préfecture de Police, il demande de faire respecter les règles applicables et salue la détermination des agents à le faire.

Il affirme qu'il revient à tous d'organiser les conditions pour que le droit de manifestation puisse s'exercer en offrant un cadre structuré à l'expression de ce droit.

**M. LE RESTE** rappelle que les élus communistes, en co-rédigeant le vœu précédemment exprimé par Léa VASA, ont présentes à l'esprit les motivations mêmes du mouvement « Nuit Debout ». Il rappelle que les élus communistes condamnent sans aucune nuance les exactions commises. Il est demandé que les véritables auteurs des actes délictueux soient appréhendés et condamnés, sans qu'il soit perdu de temps à appréhender des manifestants non impliqués dans des violences. Un équilibre est à tenir, permettant la possibilité d'avoir des lieux d'expression, d'éviter la privatisation de la place exclusivement pour le mouvement, et d'éviter les nuisances pour les riverains et les commerçants.

Les élus communistes sont partie prenante du vœu exposé par Léa VASA. Ils voteront contre le vœu du groupe Les Républicains. Ils s'abstiendront sur le vœu du groupe des élus socialistes, dont le texte leur paraît trop orienté vers les condamnations, les sanctions et les restrictions.

**Mme PAWLIK** rappelle que son propos ne demande pas l'interdiction, mais que soit trouvé un équilibre. En particulier que « Nuit Debout » soit autorisée à se réunir un certain nombre de soirs de la semaine. En nuance par exemple avec les propos de Nicolas SARKOZY, elle demande simplement que la place redevienne plusieurs soirs par semaine la place de tous les citoyens.

Elle analyse ensuite le contenu du vœu des élus socialistes, sur lequel son groupe s'abstiendra. Elle note le faible impact que peut avoir sur les casseurs un vœu condamnant simplement les exactions commises. Elle considère par ailleurs que le Maire du 10<sup>e</sup> arrondissement est lui aussi membre de ce que l'on appelle « *les pouvoirs publics* » dans le vœu, et elle estime donc particulièrement surprenant qu'il puisse renvoyer à d'autres autorités le soin de régler la situation. Elle imagine que des contacts étroits, d'heure en heure, existent entre la police et le Maire du 10<sup>e</sup> arrondissement. Elle estime dommage que le Maire du 10<sup>e</sup> soit obligé de passer par un vœu pour demander des mesures supplémentaires. Elle note enfin que dans le vœu ne figure aucune proposition de pistes de solutions. Elle rappelle que les arrêtés pris par la Préfecture ne sont pas respectés, et elle ne voit pas comment cela peut désormais se passer, sauf à avoir une action policière beaucoup plus forte, et elle ne croit pas que cette éventualité soit le souhait de quiconque.

À ses yeux, le mouvement comprend des points intéressants, et il interpelle d'ailleurs la classe politique. En parallèle, cependant, existent des riverains et des commerçants qui, pour leur part, demandent à l'heure actuelle des solutions. Or, Madame PAWLIK indique qu'il est largement temps qu'on les écoute.

**M. FÉRAUD** signale que la Préfecture de Police, eu égard à l'importance des incidents et à leur répétition, a décidé à partir du 2 mai de durcir les règles : il n'y a plus de vente autorisée d'alcool à partir de 17 heures et de bruits et musiques à partir de 22 heures. Les autorités, dont les élus, font pression pour que les organisateurs respectent ces dispositions mais cela n'empêche pas la Ville de contribuer aux bonnes conditions matérielles de la manifestation. La mise en place de toilettes de chantier a été évoquée auprès de la Maire de Paris. M. FÉRAUD n'est pas opposé à la mise à disposition d'une sonorisation, si les organisateurs s'engagent à ne pas diffuser de la musique jusqu'à une heure avancée, ce qui nuit à la tranquillité des riverains. Ces règles permettent de concilier la pratique du rassemblement et le souci d'assurer la tranquillité et l'ordre public. Il note que les bacs fournis par la Mairie pour les ordures ont soit été détruits soit ont servi de barricades. Il salue la mobilisation des forces de l'ordre qui ont évité de nombreuses dégradations dans nos quartiers, comme cela fut le cas le 1<sup>er</sup> mai.

Le groupe socialiste ne demande pas l'interdiction de « Nuit Debout ». S'il devait être amené à prendre cette position, ce serait après des événements graves et violents.

**Mme FASSO** indique que le vœu des élus socialistes accorde une large importance à la notion de respect des règles et à la vigilance à apporter à la mise en œuvre de ces règles. En lien avec le propos de « Nuit Debout » et sa finalité, avec l'opposition manifeste à la loi Travail, elle souhaite signaler que « Nuit Debout » ne se réduit pas à une manifestation occasionnant des nuisances. Il s'agit d'une nouvelle forme de discussion qui lui paraît

intéressante. Si elle peut être d'accord avec le point sur les toilettes et les poubelles, elle ne l'est pas pour la demande d'électricité pour les sonorisations sauvages. Elle s'abstiendra sur le vœu présenté par les élus écologistes, Communistes et Front de Gauche.

**Vote sur le vœu déposé par les élus EELV, Communistes et Front de Gauche :**

*Le vœu est rejeté.*

**Vote sur le vœu déposé par les élus Les Républicains :**

*Le vœu est rejeté.*

**Vote sur le vœu déposé par les élus socialistes :**

*Le vœu est adopté.*

**Vœux et discussion relatifs à la situation du Boulevard de la Chapelle**

**M. FÉRAUD** signale qu'après les dépôts des vœux, la situation a évolué, puisque le campement a été évacué et les personnes mises à l'abri le 2 mai. Il demande par conséquent aux élus du groupe Les Républicains s'ils souhaitent maintenir leur vœu. M. SCHOUTETEN répond par l'affirmative. M. FÉRAUD signale que, pour leur part, les élus de la Majorité ont apporté des adaptations au vœu initialement formulé.

Il demande par conséquent à M. SCHOUTETEN de présenter le vœu du groupe Les Républicains.

**Vœu déposé par Laurent SCHOUTETEN et les élu-e-s du groupe Les Républicains, relatif à la situation de l'espace situé sous le métro aérien du Boulevard de la Chapelle, et à une affectation pérenne de cet espace**

« Considérant les antécédents d'occupation de l'espace public sous le métro aérien du Boulevard de la Chapelle, et l'expérience de la trop lente libération de cet espace ;

Considérant que cet espace est actuellement une nouvelle fois occupé de manière irrégulière et dans des conditions sociales, sanitaires et sécuritaires pour le moins insuffisantes et préoccupantes ;

Considérant aussi les conditions inacceptables de survie des personnes occupant cet espace comme les nuisances supportées par les riverains ;

Considérant enfin que des violences graves entre différents groupes ont été constatées, et que par ailleurs du mobilier a pu être enflammé à plusieurs reprises sur l'espace public ces derniers jours ;

Sur proposition de Laurent SCHOUTETEN et les élu-e-s du groupe Les Républicains émettent le vœu que le Maire du 10<sup>e</sup> arrondissement demande, avec le Maire du 18<sup>e</sup> arrondissement, à la Maire de Paris et au Préfet de police de :

- Mettre tout en œuvre pour que cet espace soit libéré dans les meilleurs délais, et que ses occupants soient accompagnés dans leurs parcours individuels ;
- Lancer, dans les meilleurs délais, la concertation nécessaire à une affectation valorisante, pérenne et respectueuse de cet espace et de son environnement ».

**M. SCHOUTETEN** indique que, si les considérants du vœu ne sont plus totalement à jour, au vu de l'actualité, pour autant le propos du vœu est prospectif. Il s'appuie sur le fait que pour la troisième fois le lieu est occupé de manière illicite. L'occupation se fait sur la durée ; des nuisances sont par ailleurs supportées par les voisins. Des conditions de vie indignes pour les personnes qui occupent l'espace sont constatées. Il est donc important de faire en sorte que cela ne se répète pas.

Il lui paraît important que la concertation s'organise pour la nouvelle affectation de cet espace, qui est également un point abordé dans le vœu.

### **Vœu présenté par la Majorité municipale du 10<sup>e</sup> arrondissement relatif à la situation du boulevard de la Chapelle**

« Depuis le début de la crise migratoire, plusieurs campements se sont installés dans le Nord-est parisien, faisant l'objet d'évacuation régulière par les services de l'État, avec la mobilisation de 6 500 places d'hébergement d'urgence à travers l'Ile-de-France.

Faute d'hébergement pérenne suffisant, les migrants reviennent ou arrivent rapidement dans le nord-est parisien, suite à ces opérations. Ces dernières semaines, par deux fois, des campements situés Boulevard de la Chapelle, sous le métro Stalingrad, ont fait l'objet de telles opérations, les 7 et 30 mars.

Après le 30 mars, un campement composé de plusieurs centaines de migrants s'est presque immédiatement reconstitué à quelques mètres, toujours boulevard de la Chapelle.

Ce campement, qui avait atteint des proportions mettant en péril la sécurité et l'état sanitaire des personnes, a fait l'objet d'une opération de mise à l'abri le lundi 2 mai, au cours de laquelle plus de 1 500 personnes se sont vu proposer un hébergement à Paris ou en Ile-de-France.

La constitution de tels campements n'est acceptable ni pour les migrants, qui vivent et dorment dans des conditions de confort et d'hygiène déplorables, ni pour les riverains, qui en subissent également les conséquences.

Face à cette situation, le Conseil municipal du 10<sup>e</sup> arrondissement, sur proposition de la Majorité municipale, demande :

- Que cette situation soit prise en compte avec la plus grande attention par les autorités de l'Etat dans le cadre d'une politique globale d'anticipation ;
- Que le gouvernement garantisse la mobilisation du dispositif national d'asile à la hauteur des besoins et en renforce les moyens, notamment par l'augmentation du nombre de places en CADA, afin de réduire les délais d'instruction des demandes d'asile et de permettre une prise en charge digne pour les migrants ;
- Que de nouvelles procédures soient mises en place et de nouveaux lieux d'hébergements pérennes soient créés pour prendre en charge les migrants présents sur l'espace public sans attendre que les campements atteignent des proportions mettant en danger la sécurité des personnes ».

**M. FÉRAUD** rappelle qu'une modification a été introduite par rapport au vœu de départ. La question posée n'est en effet plus seulement celle du campement existant et évacué ce matin même, mais celle de la reconstitution éventuelle d'un campement à cet endroit ou ailleurs. Là se situe la différence par rapport au vœu des élus du groupe Les Républicains. L'approche par le lieu peut certes exister, mais le fait que des migrants aillent ailleurs ne change pas la nature du problème.

Il rappelle les trois points souhaités dans le vœu : la politique globale d'anticipation menée par l'État, le dispositif du droit d'asile et les places en CADA, l'augmentation des places d'hébergement.

Abordant la rédaction du texte du vœu des élus Les Républicains, il s'arrête sur la mention « *que les migrants soient accompagnés dans leur parcours individuel* ». Et estime que, si cela est destiné à caractériser ce que souhaiteraient les élus Les Républicains à l'égard des migrants, un décalage existe alors, selon lui, entre cette mention écrite dans un vœu et la réalité des comportements des élus de cette sensibilité. Ainsi il cite deux types de comportements allant à contresens du libellé du vœu sur l'accompagnement du parcours des migrants : le refus par le Maire du 16<sup>e</sup> arrondissement de la création de places d'accueil pour les personnes à la rue, et la demande d'évacuation formulée par la Présidente de la Région des personnes occupant le lycée Jean-Jaurès. À cet égard, il note que la Présidente de Région n'a pas jugé utile de demander que ces personnes soient hébergées dans le cadre du dispositif d'asile, ou que la France augmente le nombre de places prévues pour les réfugiés afin de les accueillir dignement ; elle a seulement demandé l'évacuation du lycée. M. FÉRAUD déplore donc de la part de la Présidente de Région l'absence de parole humaniste, visant par exemple à demander à l'État que ces personnes soient hébergées dans des conditions dignes. Il tient à rappeler que, pour une situation identique au lycée Jean Quarré, si l'expulsion avait été demandée par la Ville de Paris, elle ne l'avait pas été sans qu'auparavant aient été réglées les conditions d'hébergement des personnes. Le vœu des élus de la Majorité aborde les moyens d'accueillir dignement les réfugiés.

**Mme TOURTE** tient à saluer l'esprit de solidarité des habitants et des militants associatifs qui ont apporté leur soutien moral et matériel aux migrants vivant sous le métro aérien du Boulevard de la Chapelle. Elle précise toutefois que ce soutien ne peut suffire à pallier le désengagement de l'État, à qui revient la responsabilité, entre autres, de l'hébergement d'urgence. Elle signale que, si la Ville de Paris a participé ces derniers mois à l'augmentation des capacités d'accueil en centres d'hébergement, on ne peut que constater aujourd'hui que ces mesures sont encore insuffisantes, puisque plus de 1 500 personnes étaient présentes le 2 mai au métro Stalingrad. Le groupe des élus communistes et Front de Gauche demande que des mesures fortes soient prises pour que l'État renforce ses moyens en matière d'asile, à la fois en personnels, pour traiter les demandes, et aussi en augmentation de places en CADA. Ayant noté la présence sur le terrain le 2 mai de la ministre du Logement, Mme TOURTE signale que l'État peut réquisitionner des bâtiments vides à Paris pour faire face au mal-logement et à la saturation des dispositifs d'hébergement d'urgence. Il y a également urgence à ce que le gouvernement travaille, au sein de l'Union européenne, à développer une politique permettant de contribuer au règlement des conflits à l'origine de l'arrivée massive de migrants. Les élus communistes ne voteront pas le vœu des élus Les Républicains, compte tenu du fait qu'il y manque la volonté de régler un problème qui est avant tout humain, sur l'arrondissement, la France et l'Europe.

**M. RAIFAUD** rappelle également le problème que constitue le manque de places d'hébergement. La réquisition de locaux vides est une possibilité d'augmenter la capacité en la matière. Concernant le vœu des élus Les Républicains, il estime que l'approche de cette question doit avant tout être humaine, sachant qu'il est d'abord question d'accueil, avant de parler de libération d'un espace. Le groupe écologiste ne votera pas le vœu des élus Les Républicains.

**Mme PAWLIK** note l'aveu d'inaction qui est à rechercher derrière la présence de la ministre du Logement lors d'une évacuation de campement.

**M. FÉRAUD** indique qu'elle n'est pas venue pour être inactive. Elle est venue avec 1 600 places d'hébergement. Le vœu vise à demander au gouvernement de se mettre en situation d'accueillir les migrants qui continueront de venir dans notre pays.

**M. SCHOUTETEN** donne des éclaircissements sur la phrase sur laquelle s'était arrêté M. FÉRAUD dans le vœu des élus Les Républicains : « *que les occupants soient accompagnés dans leurs parcours individuels* ». Il s'agit, si ces personnes sont demandeurs d'asile, de les accompagner dans ce droit. Pour ceux qui ne sont pas éligibles aux dispositifs existants, ils doivent être reconduits.

**M. FÉRAUD** estime que cette réponse a le mérite de la clarté. Il signale que la Majorité municipale demande que les migrants en question soient tous hébergés dans un premier temps, avant l'accompagnement, qui peut prendre des modalités différentes selon les situations et notamment selon les pays d'origine. Il estime qu'il est nécessaire que chacun aille au bout de son argumentation. Le clivage sur ce point peut alors apparaître plus clairement.

**Vote sur le vœu présenté par les élus du groupe Les Républicains :**

*Le vœu est rejeté.*

**Vote sur le vœu présenté par les élus de la Majorité municipale :**

*Le vœu est adopté.*

*La séance est levée à 22 h 23.*